

Commission de la Santé - 16 octobre 2018

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la recrudescence de cas de rougeole en Europe et la politique de vaccination" (n° 26705)

André Frédéric (PS): Le nombre de cas de rougeole en Europe a doublé cette année. L'Ukraine a été le pays le plus durement touché avec 23 000 cas. En 2017, une épidémie s'était déclarée en Belgique, faisant 367 cas sur l'année. Sachant que l'OMS a un objectif de taux d'incidence de un sur un million, nous en sommes loin avec 32 cas pour un million d'habitants.

Quelle est l'évolution des cas de rougeole enregistrés sur cinq ans ? Selon l'OMS, la couverture vaccinale doit être de 95 % chaque année et il faut tout faire pour atteindre ceux qui n'ont pas reçu tous les vaccins antérieurement. Quelle est la couverture vaccinale dans chaque Communauté ?

En présence d'une tendance anti-vaccins qui se fait de plus en plus présente en Europe, quelle position défendez-vous auprès des instances européennes ? En Belgique, un seul vaccin est obligatoire. Va-t-on revoir les recommandations du CSS ? Faut-il uniformiser les recommandations des Communautés pour garantir la santé publique ?

Maggie De Block, ministre : De 2013 à 2017, il y a eu 9, 50, 6, 19 et 41 cas en Flandre; en Wallonie, 14, 7, 31, 19 et 293 cas; à Bruxelles 16, 10, 4, 33 et 24 cas. Pour évaluer l'état d'élimination, l'OMS se base sur le nombre total de cas de rougeole non importés par an.

Le nombre de cas importés est variable. En 2017, ils étaient 9, pour un total de 367. Entre janvier et juillet 2018, la Belgique a enregistré 31 cas de rougeole en Flandre, 11 en Région bruxelloise et 32 en Wallonie, dont les neuf importés. Depuis août, les cas wallons sont en recrudescence. Plus d'informations sont disponibles sur les sites de Sciensano.